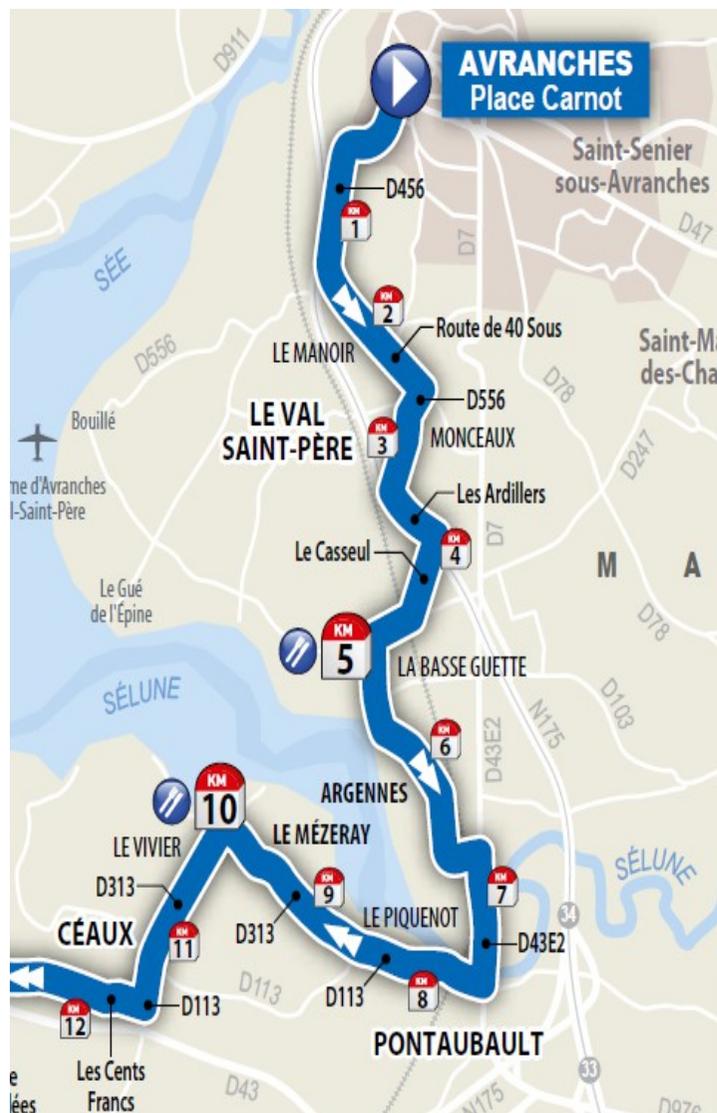


PARCOURS sur la commune du Val-Saint-Père



RÈGLEMENTATION MISE EN PLACE

Circulation Stationnement

- Samedi 27 mai 2017, le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits dans les deux sens de la course pédestre sur la totalité du parcours retenu sur le territoire de la commune du Val-Saint-Père de 9h 00 à 12h 00.

Si vous devez quitter la commune pendant cet événement, prenez vos précautions afin de pouvoir partir sereinement.

La Municipalité vous remercie pour le respect de ces recommandations.



Passage du 1er semi-marathon d'Avranches

(organisateur Amaury Sports Organisation)

LE VAL-SAINT-PÈRE

SAMEDI 27 MAI 2017

(voir itinéraire)

*Avranches – Le Mont-Saint-Michel
(1 900 participants attendus)*

Heure de fermeture des routes : **9h 00**

Heure de réouverture des routes (2 tronçons) :

Avranches/Le Val-St-Père « Monceaux » : vers 11h 00
Le Val-St-Père « Monceaux »/Pontaubault : vers 11h 45

